

CONSEIL MUNICIPAL DE POMMIERS
PROCES-VERBAL EN DATE DU 8 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 8 septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie de Pommiers, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Présents : Mesdames et Messieurs René Blanchet, Myriam Rochette, Dominique Schmitt, Béatrice Pierquin, Jean-Claude Demay, Marc Neyra, François Besson, Christine Milot, Patricia Gaigneux, Laurence Bellot, Thierry Guinard, Fabrice Futin, Anne-Sophie Privolt, Frédéric Gaudin.

Absents excusés :

Jean-Michel Coquard, Vincent Fontaine, Julien GERVAIS.

Procurations :

GERVAIS Julien a donné pouvoir à GAUDIN Frédéric.

Nombre de conseillers en exercice : 20

14 présents, 15 votants dont 1 pouvoir.

Désignation d'un secrétaire de séance : Jean-Claude DEMAY

Un hommage est rendu à Marie-Hélène NAPOLY décédée cet été. L'assemblée observe une minute de silence en sa mémoire.

I. L'ORDRE DU JOUR

Délibérations à prendre :

- URBANISME – PLU -APPROBATION MODIFICATION N°2.
- FINANCES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMMUNALE 2025 A ATOUTS POMMIERS.,
- PERSONNEL COMMUNAL – VACATAIRE INTERVENANT MUSICAL,
- PERSONNEL COMMUNAL - VACATAIRES - SERVICE PERISCOLAIRE
- ADMINISTRATIF - CONVENTION AVEC LE SYDER POUR LE REVERSEMENT DU PRODUIT DE LA VENTE DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE).
- ADMINISTRATIF - CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT « INTER-MEDIATHEQUE » RELATIVE A LA LECTURE PUBLIQUE

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 juillet 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.

III. - AFFAIRES FONCIERES

- Déclarations d'intention d'aliéner :

Quatre déclarations d'intention d'aliéner sont à l'ordre du jour de cette séance pour lesquelles la Commune ne souhaite pas préempter.

IV. URBANISME

- Modification n°2 du PLU, prise en compte de l'avis de l'autorité environnementale.

La procédure de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été régulièrement conduite conformément aux dispositions légales : prescription par délibération du 13 janvier 2025, consultation des personnes publiques associées, avis de la Mission régionale d'autorité environnementale (dispensant d'évaluation environnementale), enquête publique organisée du 26 mai au 22 juillet 2025, avec conclusions favorables du commissaire enquêteur.

Objet de la modification n°2 :

- Suppression et reclassement des pastilles « Ah » et « Nh » en zones agricoles (A) et naturelles (N).
- Intégration des dispositions issues de la loi « Macron ».
- Ajustements et corrections réglementaires (toiletteage du règlement écrit et graphique), notamment :
 - prise en compte de l'évolution d'un exploitant agricole,
 - correction d'une erreur matérielle sur un secteur mal classé,
 - précisions sur la gestion des eaux pluviales,
 - conditions d'implantation des annexes et des panneaux solaires,
 - limitation de l'imperméabilisation des sols et renforcement de la rétention à la parcelle,
 - évolution des destinations autorisées (zones UAb pour renforcer la centralité, hôtellerie autorisée sur la zone de Via Dorée).
- Création d'une nouvelle Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) pour le secteur de Trézette, afin d'encadrer son urbanisation et favoriser l'installation de commerces.
- Ajustement de plusieurs emplacements réservés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'APPROUVER la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pommiers, telle qu'annexée à la présente délibération, dans sa version arrêtée à l'issue de l'enquête publique.
- CHARGE Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment : la transmission au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Rhône, l'affichage en mairie et la publication dans un journal habilité à recevoir les annonces légales, la mise à disposition du public de la version mise à jour du PLU.

Des rencontres avec le CAUE ont eu lieu afin d'envisager le développement à long terme de la commune, en intégrant la loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et le SCoT.

Deux demi-journées de travail se sont déroulées : le 10 juillet et le 17 juillet.

L'assemblée attend les conclusions du CAUE, qui serviront à analyser les propositions et à définir les grandes orientations de développement du village.

V. AFFAIRES SCOLAIRES

La rentrée s'est bien déroulée avec un effectif de 85 élèves en maternelle et 158 élèves en primaire.

En maternelle, trois ATSEM étaient présentes dès le début de l'année, et une quatrième a rejoint l'équipe dès le troisième jour.

Tous les postes enseignants sont pourvus pour la rentrée.

La natation reprendra le 15 septembre 2025, suite à la fin des travaux de la piscine intercommunale.

Les élections des parents d'élèves auront lieu le 10 octobre 2025.

La classe externalisée de l'IME comprend 4 élèves dont 2 mangent à la cantine. L'IME de Pommiers est en restructuration, nous attendons pour avoir le nouvel organigramme du personnel

La cantine est bien fréquentée, sur 243 élèves dans l'école, une moyenne de 190 élèves par jour mange au restaurant scolaire.

VI. FINANCES

- Attribution d'une subvention communale exceptionnelle à l'association Atouts Pommiers.

Une enveloppe globale de 15 000 € a été inscrite au Budget Primitif 2025 pour les subventions communales annuelles. L'ensemble des demandes présentées par les associations a déjà fait l'objet d'une attribution.

L'association Atouts Pommiers a toutefois transmis une nouvelle demande de soutien financier pour l'achat de matériel de réception, qui pourra être utilisé dans le cadre des manifestations organisées dans la salle des festivités.

Monsieur le Maire a demandé aux membres du Conseil municipal également membres de l'exécutif de l'association de se retirer de l'assemblée lors du vote.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

-DECIDE d'accorder les subventions au titre de l'année 2025, 1500€ à l'association Atouts Pommiers.

VII. PERSONNEL COMMUNAL :

- Création d'un poste de vacataire intervenant musical :

Monsieur le maire rappelle le cadre légal permettant le recours à des vacataires, et la nécessité de recourir à ce type de contrat pour l'intervenant musical pour l'ensemble de l'année scolaire 2025-2026.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'AUTORISER monsieur le Maire à recruter un vacataire pour assurer les fonctions de musicien intervenant, durant toute la période scolaire 2025-2026,
- DE FIXER la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 36.22 € de l'heure.
- D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants,
- D'AUTORISER l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent.
- D'ADOPTER la modification du tableau des effectifs ainsi proposée.

- Création de poste de vacataire pour le service périscolaire :

Dans le cadre des besoins ponctuels et discontinus au sein de nos services, liés à l'absence de personnel pour des raisons diverses (maladie, congés, etc.), il devient nécessaire de créer des postes de vacataire. Ce renforcement temporaire permettra d'assurer la continuité du service public dans les situations où les effectifs ne peuvent pas être assurés de manière optimale.

Cette solution permettrait de faire face efficacement et rapidement aux aléas liés aux absences de personnel.

Le Conseil, après entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à la majorité décide :

- D'AUTORISER monsieur le Maire à recruter trois vacataires pour assurer les missions de surveillant de cantine ou d'entretien des locaux ainsi qu'un poste d'agent d'animation vacataire pour assurer le service de l'étude, durant toute la période scolaire 2025-2026,
- FIXER la rémunération de chaque vacation de surveillant d'étude sur la base d'un adjoint d'animation de 1ere classe à l'échelon 2
- FIXER la rémunération de chaque vacation de surveillant de cantine et entretien des locaux sur la base d'un adjoint technique échelon 1.
- D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants,
- D'AUTORISER l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent.
- D'ADOPTER la modification du tableau des effectifs ainsi proposée.

- Création de quatre postes agents des écoles :

Après avoir rappelé le cadre légal relatif à la création d'emplois dans la fonction publique territoriale, le conseil a examiné la situation des agents des écoles.

Compte tenu du fonctionnement de l'école maternelle, des difficultés de recrutement et de la nécessité de garantir un encadrement suffisant pour assurer la qualité de l'accueil des enfants, il a été proposé d'ouvrir les quatre emplois permanents à temps complet aux grades du cadre d'emplois des adjoints techniques et des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM).

Il a également été décidé que, si aucun fonctionnaire ne pouvait être recruté, ces postes pourraient être occupés par des agents contractuels, conformément à l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique. La rémunération sera fixée par référence aux grilles indiciaires correspondantes, en tenant compte de la qualification et de l'expérience de l'agent.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- DECIDE à compter du 1^{er}octobre 2025, il est décidé de modifier les emplois des agents des écoles dans les conditions exposées ci-dessus.
- D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants,
- D'ADOPTER la modification du tableau des effectifs ainsi proposée.

VIII. ADMINISTRATIF :

- Convention avec le SYDER pour le versement du produit de la vente des Certificats d'Economie (CEE).

Dans le cadre des travaux de rénovation de l'éclairage public réalisés par le SYDER sur son propre patrimoine situé sur le territoire de la commune de POMMIERS, le Syndicat a pu obtenir des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE). Le SYDER propose aujourd'hui la signature d'une convention encadrant le versement à la commune de POMMIERS de la totalité du produit de la vente de ces CEE. Cette convention fixe les modalités suivantes :

- Le SYDER procédera à la vente des CEE selon ses propres critères (moment, volume, prix, acheteur).
- Une fois la vente réalisée, l'intégralité de la somme perçue correspondant aux opérations menées sur le territoire de la commune sera reversée à la commune de POMMIERS.
- Un document justificatif sera transmis à la commune, précisant notamment le volume de CEE vendus et le prix de vente unitaire.

La convention prendra effet à la signature des deux parties et pourra être interrompue à l'initiative du SYDER, avec information préalable de la commune.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer, afin de permettre le versement des montants issus de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE les termes de la convention de versement du produit de la vente des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) entre la commune de POMMIERS et le SYDER;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tous les documents afférents nécessaires à sa mise en œuvre.

- Convention – lecture publique cadre de partenariat inter-médiathèques – CCBPD

La Communauté de Communes CCBPD souhaite renforcer la coopération entre les médiathèques municipales de son territoire afin de développer la lecture publique à une échelle intercommunale.

Objet de la convention :

- Définir les principes généraux de collaboration entre les médiathèques municipales.
- Institutionnaliser la coopération interbibliothèques, en permettant une meilleure coordination des actions.
- Préserver l'indépendance de chaque médiathèque ainsi que leurs missions essentielles de proximité auprès des habitants.
- Formaliser les engagements réciproques des communes pour faciliter la réalisation d'actions concrètes (animations communes, mutualisation de ressources, coordination de projets culturels, etc.).

La convention prendra effet à la signature de l'ensemble des parties.

Elle constitue une étape structurante dans la politique de lecture publique portée au niveau intercommunal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la convention-cadre de partenariat « Inter-Médiathèque » relative au développement de la lecture publique entre les communes signataires de la Communauté de communes des Pierres Dorées
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

IX. TRAVAUX

- Avancement des travaux de voirie.

Enfouissement des réseaux – secteur des Gondoins : Les travaux d'enfouissement des réseaux sont réalisés en même temps que la mise en place des aménagements pour les modes doux. Ils sont également mis à profit pour installer l'éclairage du terrain de tennis et rénover celui du terrain de football.

Travaux du Cochet : Le démarrage du chantier est prévu prochainement, mais un problème administratif retarde actuellement le lancement.

XI. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

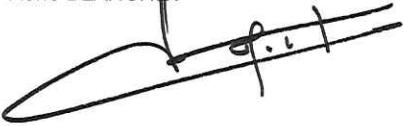
- Quinzaine du développement durable : l'événement se déroulera le dimanche 28 septembre, avec la participation conjointe de la commune de Pommiers et de l'association ABC21. Au programme : animations, ateliers pour tous, spectacle gratuit et défis.
- Orange : la commune a été présélectionnée dans le cadre de la fermeture du réseau cuivre en 2029.
- Plan local de mobilité (CCBPD) : avis sur le projet arrêté, aucune remarque formulée par le Conseil.
- Forum des associations : bilan positif, plusieurs associations ayant atteint le nombre maximal d'adhérents....
- Bilan du nombre de licenciés sportifs sur la commune 700 Licenciés dans l'ensemble des clubs.
- Été 2025 : plusieurs réclamations et remarques ont été signalées sur les voies communales, notamment concernant des arbres empiétant sur les voies, des demandes de logements, des problèmes de stationnement, ainsi que des vols dans les habitations et véhicules en journée.
- Question évoquée : Vignes en friches : La loi du 5 juin 2025, publiée au Journal Officiel le 13 juin, visant à lutter contre les vignes en friches et la flavescence dorée. Il est précisé que l'intervention relève du ministère de l'Environnement, et non de la compétence de la commune.

Prochain Conseil Municipal : Lundi 13 octobre 2025 à 20h30 à la Mairie de Pommiers

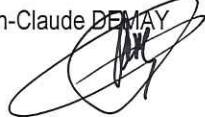
Fin du Conseil : 23h00

Fait à Pommiers,
Le 8 septembre 2025

Le Maire,
René BLANCHET



Le secrétaire de séance
Jean-Claude DEMAY



- Couverture du terrain de tennis :

Les travaux intérieurs du club house se poursuivent, notamment ceux du plaquiste. Restent à finaliser l'installation électrique, du chauffage et la pose des sols.

Le sol et la peinture du court de tennis ont été refaits et sont désormais utilisables.

Le club de tennis prendra à sa charge l'installation de serrures connectées, nécessaires pour la gestion des accès aux courts.

- Chantier de la salle des festivités et MDA :

AGORA : Le maçon est toujours en intervention sur le site. Quelques fuites d'eau en toiture ont été constatées, mais les murs ont été asséchés et aucun désagrément ni incidence n'est à déplorer.

- Toiture de l'école maternelle :

À la suite de fuites constatées, un devis de réparation a été transmis à l'assurance pour une demande de prise en charge.

X. BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Activité des commissions :

- Commission communication :

Préparation de la distribution du prochain numéro de Pommiers Info, prévue pour le premier week-end d'octobre.

Une réunion de préparation se tiendra fin septembre afin d'échanger sur le contenu et l'organisation du magazine annuel.

- Commission Culture :

Le ciné-concert du 27 septembre aura lieu avec une entrée fixée à 5 €.

Concernant l'équipement de la médiathèque, l'entreprise DPC a été retenue pour fournir le matériel technique et de confort.

Une partie du matériel existant pourra être réutilisée. La livraison est prévue courant novembre.

Le recrutement d'une bibliothécaire sera lancé afin d'assurer une prise de fonction dans les prochains mois.

- Programme de l'Atlas de la biodiversité

Un atelier croissant biodiversité et peinture sera prochainement programmé.

Deux réunions ont eu lieu les 17 et 29 septembre afin de lister les programmes, définir les porteurs et organiser les différentes activités.

- Concours de Photographie :

Rappel : un concours de photographie est organisé par la mairie en partenariat avec l'association ABC21.

La date limite d'envoi des clichés est fixée au 30 septembre 2025.

- CMJ :

Christine Milot s'associe à l'hommage rendu à Madame Marie-Hélène NAPOLY par Monsieur René BLANCHET.

Elle lance un appel au soutien administratif et organisationnel auprès des conseillers, afin d'appuyer le CMJ dans ses actions.

Le CMJ de Pommiers a été invité le 30 août dernier à la célébration des 10 ans du CMJ de Limas : une journée consacrée à la présentation des différentes actions menées par ce conseil.

- CCAS :

Une réunion est prévue le 15 septembre, avec pour ordre du jour le choix du traiteur pour le repas des aînés, prévu le samedi 29 novembre.

L'animation du repas est déjà retenue.

Un atelier mémoire est en cours de mise en place pour septembre.

Un film, réalisé par l'association de gérontologie, sur le thème des aidants et accompagnants de personnes âgées, sera diffusé dans différentes communes.

L'EVS a repris ses permanences en septembre ; deux autres dates sont fixées au 21 octobre et au mois de décembre (date à préciser). L'information devra être correctement relayée.

-Jumelage – Olympiades Pommiers / Toirano:

Une délégation italienne de la ville de Toirano est attendue. Dans ce cadre des Olympiades sont organisées.

L'événement se déroulera le samedi 20 septembre et comprendra des épreuves sportives et une épreuve culturelle, organisées avec des équipes mixtes (franco-italiennes)..